

C
A
D
R
E

D
E

V
I
E

L'envie de tailler, embellir, modifier notre jardin nous démange tous, surtout après cet interminable hiver. Nous en profitons pour vous rappeler que l'usage des tondeuses et autres engins bruyants ne sont autorisés que:

- Les jours ouvrés : de 8H. à 12H. et de 14H. à 19H.
- Les samedis : de 9H. à 12H. et de 14H. À 19H.
- Les dimanches de 10H. à 12H.

Peut-être est-il utile également de veiller à ce que le niveau sonore des engins divers de bricolage, utilisés à l'intérieur en dehors des heures autorisées ne soit pas perceptible par les voisins.

Règlement page 15, article onze paragraphe 10.

Afin de préserver cet environnement si apprécié de nous tous et selon l'arrêté municipal L.6.02.185.167 du 4 juillet 2002 sur l'obligation de maintenir en bon état de propreté les façades et clôtures, nous vous informons que la **Commission Cadre de Vie fera son habituel relevé des points de non-conformité à partir de la fin du mois de mai**. Les fiches récapitulatives vous seront distribuées ensuite. Si les travaux à effectuer étaient trop importants, il serait bon, si vous le désirez, de vous rapprocher de l'A.F.U.L afin d'étudier ensemble un calendrier des travaux.

Nous sommes sûrs que vous réserverez comme la fois précédente le même accueil positif à nos remarques et vous souhaitons un printemps et un été très agréables pour profiter des joies et plaisirs que vous offre votre jardin et notre village.

LES POUBELLES

Quelques résidents continuent à déposer des ordures ménagères et des déchets divers dans les poubelles de nos espaces verts.

Il faut que ces conduites inciviles CESSENT !!!!

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que les containers à poubelles doivent être stockés **dans un endroit non visible de la rue**.

Règlement page 14, article onze, paragraphe. 3

Par ailleurs, si vous envisagez des travaux modifiant l'aspect extérieur de votre maison,

il est indispensable de déposer auparavant à l' A.F.U.L., un dossier descriptif pour autorisation.

Règlement page 8, article neuf, paragraphe. 2.1.5.

SECURITE : ATTENTION!:

certaines véhicules sont garés devant les bouches d'incendie : ces dernières doivent **IMPERATIVEMENT** rester accessibles à tout moment.

L
A

T
E

L
E

Nous sommes toujours en réflexion sur les choix d'avenir.

La distribution des chaînes nationales ne pose pas de problèmes et notre installation répond à notre besoin actuel.

Le souci principal vient de CANAL SAT qui entreprend une campagne de publicité «insistante » dans le but de remplacer votre récepteur par une parabole, (*ce qui est interdit par notre règlement !*) ou par le CUBE qui ne fonctionne qu'avec une ligne ADSL de bonne qualité !!. Ils n'hésitent pas à dire des contrevérités en vous affirmant que le signal QAM que nous distribuons est coupé, c'est évidemment faux !

Nous espérons beaucoup de l'amélioration de la ligne ADSL (infos provenant du magazine «Mennecy actualités» du mois d'avril 2013, page 33) :

MONTEE en débit de l'ADSL dans les quartiers Levitt annoncée pour fin 2014.

EXTINCTEURS : Comme tous les ans la société BLOC FEU passera pour la vérification des extincteurs. Vous pouvez déposer vos extincteurs le samedi 1^{er} juin au matin à la maison de l'AFUL pour les reprendre le samedi 8 juin dans la matinée. Prix de la vérification :12.30€ HT .Mettre son nom sur l'appareil.

Comme chaque année, des chenilles processionnaires nous ont rendu visite et ont choisi nos jolis pins (quel culot!) pour construire leurs nids douillets. Nous avons donc posé des pièges sur les troncs de ces arbres. Mais, si nous voulons gagner la bataille contre "ces petites bêtes" (dont les poils volatiles cassants et urticants **sont dangereux pour l'homme, chats, chiens ...**), il est primordial que chacun soit vigilant et installe aussi des pièges car les papillons de ces chenilles se déplacent évidemment.

Nous avons le privilège d'avoir au sein de notre A.F.U.L. un bois qui est non seulement un lieu très agréable pour nos promenades mais qui abrite de nombreux végétaux (arbres et petites plantes plus ou moins spectaculaires) servant de refuge aux insectes, écureuils, oiseaux ...Ce bois privé est d'ailleurs classé Milieu Naturel Sensible (M.N.S.) . Surtout n'arrachez pas les plantes si vous voulez les voir reflleurir chaque année et protéger ainsi notre petit coin de nature. Nous rappelons également que les poubelles reçoivent toujours avec le plus grand plaisir les détritux (papiers de bonbons, reste de sandwiches etc...)

Il serait bon de veiller aussi à ce que les arbres, haies ne dépassent pas sur les rues, les terrains voisins, les espaces verts car cela gêne le passage du tracteur de notre jardinier. De même si vous constatez que des arbres, situés dans nos espaces verts, surplombent de façon gênante votre terrain veuillez nous en informer afin que nous puissions y remédier.

Vous avez pu constater que des rochers avaient été installés dans certains espaces verts, le long de la route. Ceci n'a pour but que d'empêcher les stationnements de véhicules qui dégradent les pelouses.

En cours de création notre site internet :
<http://afulverville.free.fr>

Regards de raccordements Eaux Usées

Actuellement 182 résidents ont fait homologuer par le SCIARCE leur regard de raccordement aux Eaux Usées.

Pour mémoire ce regard utile pour l'entretien du réseau par le SCIARCE, sert également de limite de responsabilité du propriétaire.

Si vous ne possédez pas ce regard le risque est que le SCIARCE vous facture une éventuelle intervention sur votre terrain (tranchée tuyau etc.)

L'AFUL tient à votre disposition une documentation technique pour pouvoir réaliser ce regard ainsi qu'une liste d'artisans en ayant déjà l'expérience.

Avancement des travaux de l'école de la Verville

Le bâtiment est maintenant terminé, il reste les finitions intérieures. La cour des primaires, le terrain de sports, et l'espace extérieur des maternelles sont en cours d'aménagement.

Le gros du travail restant est l'aménagement du parking et du réseau des eaux usées dont le Sciarce est en charge. Viendront ensuite l'aménagement des accès, clôtures etc. (nous vous en tiendrons informés dès que possible) l'ouverture est prévue en septembre dès la rentrée scolaire.

Sécurité de la Verville

La mairie, par le biais du CLSPD, a mis sur pieds un système d'alerte nommé « Voisins Vigilants ». Vous avez tous eu dans vos boîtes aux lettres une note explicative sur son fonctionnement. Afin de détecter d'éventuels comportements anormaux de personnes, la ville a été divisée en secteurs et chaque secteur comporte plusieurs volontaires coordonnés par un référent.

L'AFUL ne s'est pas associée au développement de cette action par contre un des résidents s'en est chargé.

Vous pouvez nous contacter par mail sur notre site ou afulverville1@wanadoo.fr ou le samedi matin de 10h à 12h à la maison de l'AFUL.